

provinciale. Dans les circonstances, il est difficile, pour le gouvernement fédéral, d'y être représenté par un de ses membres, puisque nous ne voulons pas nous mêler des affaires des provinces. Mais nous serons très heureux d'envoyer—et, effectivement, nous avons déjà dit au premier ministre Robarts que nous le ferions—des observateurs à un très haut niveau du fonctionnarisme fédéral.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice, à la suite de son interprétation de la récente déclaration de l'honorable premier ministre Johnson.

L'honorable ministre de la Justice est-il au courant du fait que le premier ministre de la province de Québec, contrairement à toutes les attitudes que le ministre a prises lui-même, en cette enceinte et ailleurs, est en faveur d'un statut particulier sur le plan constitutionnel, pour la province de Québec?

M. l'Orateur: L'honorable député de Sherbrooke demande si le ministre est au courant d'une situation quelconque, et je ne crois pas que, dans ces termes, la question soit recevable.

M. Allard: Le ministre ne semble pas être au courant du tout, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'INSTALLATION DE MINES À LA FRONTIÈRE DE LA TURQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait maintenant répondre à la question posée avant-hier par mon collègue, le député d'York-Sud. Peut-être devrais-je la résumer sommairement: Quelle position le ministre de la Défense nationale a-t-il adoptée à l'égard de la proposition faite lors de la réunion du groupe de planification nucléaire de l'OTAN, à Ankara? Il s'agirait de poser des mines nucléaires le long de la frontière entre la Turquie et l'Union soviétique. Pouvons-nous être certains que le Canada s'opposera à cette proposition, conformément à la politique de non-prolifération défendue par notre pays.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le groupe de planification nucléaire de l'OTAN a été établi l'an dernier afin de permettre aux alliés des États-Unis de concourir à l'élaboration de la stratégie nucléaire. Les ministres de la défense des États membres, comme le député le sait, se sont réunis à Ankara pour examiner l'état des travaux d'un certain nombre d'études en cours. L'une de celles-ci porte sur les

[L'hon. M. Trudeau.]

mines de démolition atomiques. Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que le groupe de planification nucléaire ne dicte pas les mesures à prendre; il ne fait que formuler des recommandations au conseil de l'OTAN.

L'emploi des mines de démolition nucléaires et des armes défensives figure au programme d'étude de l'OTAN depuis quelque temps déjà. Vu la situation géographique de la Turquie et la nature du terrain le long de sa frontière avec l'Union soviétique, le gouvernement de la Turquie s'intéresse particulièrement à l'éventualité de poser des mines de démolition nucléaires pour entraver la marche d'un envahisseur.

Le groupe de planification nucléaire a donc étudié la question. Elle fait actuellement l'objet d'une étude plus poussée dont les résultats seront examinés à la prochaine réunion ministérielle du groupe de planification nucléaire, au printemps de 1968. Le gouvernement canadien, en ce qui concerne cette proposition, veut surtout s'assurer qu'on ne recommandera aucun arrangement visant ces armes défensives susceptible d'augmenter le danger d'une escalade ou entraînant une prolifération quelconque des armes nucléaires.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Dans ce cas, pourquoi le gouvernement canadien a-t-il nié avoir connaissance de cette question en 1965 et plus tard, lorsque l'affaire a été tirée au clair, pourquoi a-t-il décidé qu'il s'agissait de renseignements confidentiels?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question porte à controverse.

M. MacInnis: Je poserai alors une question directe au premier ministre. Quand ces renseignements ont-ils cessé d'être confidentiels?

[Français]

LES TRAVAUX D'HIVER

A PROPOS DE LA DATE OÙ COMMENCENT LES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'aimerais connaître la réponse du ministre de la Main-d'œuvre relativement aux représentations soumises par les provinces, à l'effet de laisser le choix de la date du début des travaux d'hiver aux municipalités plutôt qu'à la province.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec l'honorable M. Dozois qui m'a écrit à ce sujet. Je lui ai expliqué que nous ne pouvions pas nous rendre à sa demande, parce que, au point de vue